

Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs des Adrets de l'Esterel

LES ADRETS DE L'ESTEREL
VAR



Année 2025-2026



Var - Bouches-du-Rhône - Alpes-de-Haute-Provence

*Depuis 75 ans, l'Odel est organisateur des activités
pour les enfants et les jeunes*



NOS ACCUEILS

- 36 Accueils de loisirs
- 13 Structures jeunes
- 3 Centres d'hébergement
- 13 Crèches
- 1 Centre E-Gaming



Service
A la personne



Pro Formation
Service
Formations
professionnelles



Service
E-GAMING



En France et à l'étranger

Séjours de vacances avec Odel
Evasion (Hiver, Printemps, été) à la
mer, à la campagne à la montagne



En vue de répondre aux attentes des familles l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) propose un règlement intérieur qui définit le fonctionnement et les modalités d'admission à l'Accueil de Loisirs. Notre objectif est de développer un accueil de qualité intégrant des activités de découverte, de socialisation, de vivre ensemble et de citoyenneté.

La capacité d'accueil de la structure est définie par les autorités compétentes, à savoir, la Commission de Sécurité et aux Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la PMI.

L'accueil proposé



L'ODEL organise l'accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires, le périscolaire et les mercredis.

L'accueil périscolaire matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les maternelles et élémentaires : de 7h30 à 8h20- 16h30 à 18h30

Le temps méridien de 11h30 à 13h30

L'accueil du mercredi : journée complète de 7h30 à 18h30, demi-journée matin de 7h30 à 12h00 demi-journée après midi de 13h30 à 18h30. Accueils de 7h30 à 9h, à 12h, à 13h30 et de 17h à 18h30

Durant les sorties, les enfants seront accueillis à la journée complète uniquement

L'accueil des vacances scolaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Accueils de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

Le club ados ouvert les mercredis de 14h00 à 18h30 et les vendredis et samedis de 17h30 à 22h00

Exceptionnellement, ces horaires peuvent être modifiés, en fonction des sorties organisées et des projets mis en place. Dans ce cas, les familles sont préalablement informées par l'équipe.



Les modalités d'accueil et d'inscription

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans (un accueil est possible pour les enfants de moins de trois ans sur présentation d'un certificat de scolarité). Il est réservé en priorité aux enfants domiciliés sur la commune. Pour le bon déroulement des temps d'accueil ; il est impératif de respecter les horaires de fonctionnement. Un retard ne peut être toléré qu'à titre exceptionnel. Dans le cas d'une impossibilité de respect des horaires, veuillez avertir le responsable du centre. Si vous souhaitez récupérer votre enfant pendant les horaires de fonctionnement, vous devez prévenir l'équipe de direction et signer une décharge de responsabilité.

Nous vous informons qu'aucun enfant n'est remis à une personne non désignée par vous-même dans le dossier d'inscription. Si l'enfant est récupéré par une personne autorisée de votre entourage, nous procéderons à une vérification en demandant une pièce d'identité (merci de prévenir votre entourage).

Les enfants ne sont pas autorisés à partir seuls du centre, sauf sur demande et autorisation écrites de votre part, uniquement pour les plus de 8 ans. Aucune autorisation ou dérogation téléphonique ne sera valable.

En dehors des créneaux horaires que nous vous proposons, votre enfant n'est pas sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, sauf activité exceptionnelle (spectacle, soirée), dans ce cas une autorisation parentale est requise.

Renseignements : al.lesadrets@odelvar.com

Un dossier individuel de renseignements administratifs et sanitaires doit être constitué, dûment complété par le responsable légal de l'enfant, accompagné de toutes les pièces administratives demandées. Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte. En cas d'absence de dossier, votre enfant ne pourra pas être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL. Le dossier est valable pour une durée d'un an à compter du 1er septembre. Il est entièrement renouvelé chaque année.

En cas d'absence de dossier, votre enfant ne pourra être accueilli durant tous les temps gérés par l'ODEL.

Lors de l'inscription, un exemplaire du présent règlement intérieur est remis. Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès que le dossier individuel de l'enfant est constitué par la (ou les) personne(s) responsable(s) de l'enfant. Toute modification intervenant en cours d'année, doit être signalée au responsable de la structure. Toutes les informations portées dans le dossier d'inscription, sont traitées de manière confidentielle.

Tout dossier incomplet ne peut être pris en compte.

à rendre en version originale papier + à insérer sur le portail famille

Les pièces administratives et sanitaires à joindre obligatoirement au dossier :

- Le dossier de renseignements renseigné, daté et signé par le(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant,
- La fiche sanitaire complétée, datée et signée
- La copie du carnet de vaccinations ou certificat médical
- Attestation CAF ou numéro d'allocataire ou dernier avis d'imposition la fiche cantine
- Attestation(s) d'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, ...), ou attestations vaccinales délivrées auprès des services d'Esterel Cote D'Azur
- Le jugement de divorce ou de séparation.

à insérer sur le portail familles

Traitement des données personnelles

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites au service, l'ODEL et la Mairie, ainsi qu'à la facturation du service.

Les destinataires des données sont l'ODEL et le service Enfance et Affaires Scolaires de la Commune.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

ODEL, Service Accueils de Loisirs - 11 avenue Colbert - 83000 Toulon

Ou par mail : adl@odelvar.com

L'ODEL responsable du traitement est représenté par sa présidente, Madame Alberte CHEVALLIER.

La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec l'ODEL. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées. Les données de facturation seront conservées quant à elles, 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture

Droit à l'image

AUTORISATIONS PARENTALES

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant accepte(nt)

ARTICLE 1 : PRISES DE VUES : que leur enfant mineur soit photographié par l'ODEL au cours des séjours péri et extra scolaires pendant les diverses activités organisées ; que les prises de vue le concernant soient utilisées en vue de la communication interne et externe de l'ODEL, en particulier sur le site internet et sur les supports de communication papier de l'association, ainsi que pour la communication destinée à illustrer auprès des pouvoirs publics, les activités menées ; que l'ensemble des prises de vues des séjours péri et/ou extra scolaires auquel participe leur enfant, et sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, soient diffusées sur un espace sécurisé du site internet ODEL, accessible aux parents ayant accepté la présente clause en signant le dossier d'inscription.

ARTICLE 2 : DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES : sous réserve des dispositions de l'article 1 ci-dessus, que lesdites photographies soient diffusées dans les strictes conditions suivantes : support de la diffusion : site internet de l'ODEL et de la commune, support de communication papier, diffusion non commerciale ; destination : diffusion aux collectivités territoriales et partenaires publics de l'association, communication interne et externe de l'association, aux familles ayant accepté la présente autorisation ; lieu de la diffusion : diffusion internationale compte tenu de la mise en ligne sur internet via les réseaux sociaux ; durée de l'autorisation : consentie pour une durée de 3 ans à compter de la signature des présentes, la troisième année l'autorisation vaut pour l'année civile entière.

ARTICLE 3 : UTILISATION VIA LE SITE INTERNET PAR LES FAMILLES ADHERENTES : Les familles ayant accepté la présente clause bénéficient d'un code d'accès communiqué en fin des séjours péri et/ou extra scolaires pour télécharger les photographies de leurs enfants. Toutefois, il est expressément précisé que les photographies téléchargées faisant apparaître d'autres personnes que leurs enfants ne pourront être utilisées qu'à titre strictement personnel et familial, sans aucune diffusion extérieure. Notamment, la diffusion sur des réseaux sociaux et sites personnels est strictement interdite. Toute diffusion non-conforme sera susceptible d'engager la responsabilité de son auteur.

L'ODEL s'engage à ce que les photographies ne portent pas atteinte à la dignité de l'enfant.

ARTICLE 4 : La présente acceptation des articles relatifs à la prise de vues est consentie à titre gratuit.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant et la gestion du consentement qui peut être exercée par mail : adl@odelvar.com



Modalités de réservation, de facturation et de règlements

Réservations :

L'inscription et les réservations sont à effectuer sur le portail familles <https://connectlesadrets.odelvar.org/utilisateur/> ou auprès de l'équipe de direction de l'Accueil par mail al.lesadrets@odelvar.com / 07.49.38.89.87 ou durant les permanences.

Présences - Absences :

La direction du centre tient un registre de présence précisant l'arrivée et le départ de chaque enfant.

L'absence à une activité, de quelque nature qu'elle soit, doit-être signalée le plus rapidement possible auprès de la direction, et être justifiée dans un délai de 48 heures.

Toute absence est dite justifiée sur présentation :

- D'un certificat médical,
- D'un avis de décès,
- D'un arrêt maladie de l'un des deux parents.

Pour tout désistement, il est impératif d'informer par mail, au minimum 8 jours avant afin de ne pas être facturé.

Les conditions tarifaires :

Les tarifs sont fonction du Quotient Familial. A partir de votre numéro d'allocataire, et après autorisation de votre part (cf. clause du dossier enfant), l'ODEL pourra consulter votre quotient familial, dans le cadre d'une convention passée avec la Caisse d'Allocations Familiales sur le site « mon compte partenaires » sécurisé par la CAF. Toute modification intervenant en cours d'année doit être signalée au responsable de la structure.

Toute réservation effectuée exige un règlement. Ce règlement se fait à la réservation pour les activités extrascolaires et à réception de la facture pour les activités périscolaires.

En cas de non règlement, l'ODEL prévoit une procédure de recouvrement avec un premier rappel effectué par le directeur du centre, et par la suite si nécessaire, un courrier RAR envoyé par ses services administratifs.

Les familles ont la possibilité de régler par carte bancaire, espèces, chèque bancaire, chèques ANCV, ou Tickets CESU, prélèvement automatique ou virement bancaire.

Les tarifs comprennent les activités, l'encadrement pédagogique qualifié, le matériel pédagogique, les repas, l'entretien de la structure, les transports sur les lieux d'activités, l'assurance responsabilité civile complémentaire.

La commune est en charge de la restauration scolaire. Les factures sont mensuelles, envoyées par mail. Les sommes dues seront facturées aux familles à terme échu.

Modalités de règlements (en Mairie des Adrets de l'Estérel) :

- En ligne par carte bancaire : un numéro d'identifiant et un code vous seront attribués <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLesAdretsDeLEsterel83600/accueil>
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la RÉGIE DES REDEVANCES PÉRISCOLAIRES
- En espèces : le mercredi de 8h30 à 11h30 sur RDV auprès de Mme MIGNONI Sophie au service des Affaires Scolaires en mairie.

En cas de RETARD de paiement, des sanctions seront appliquées :

- 1^{er} retard : un avertissement sera adressé aux parents*
- 2^{ème} retard : une majoration forfaitaire de 10 € sera facturée*
- 3^{ème} retard : une exclusion temporaire ou définitive de la restauration scolaire pourra être décidée*

En cas de NON-PAIEMENT, une décision d'exclusion de l'accueil de loisirs pourra être prise par le Maire. Toutefois, en cas de difficultés financières, les parents sont invités à contacter le CCAS en mairie qui examinera la situation en vue d'une aide.

* Ces sanctions sont applicables sur la facturation pour l'année scolaire en cours et non par facture mensuelle.

A NOTER : Coordonnées de la régie pour la restauration scolaire :

Mme MIGNONI SOPHIE

Tel : 04.94.19.36.66 ☎ : s.mignoni@mairie-adrets-esterel.fr

Lundi, Mardi et Jeudi : de 8h00 à 11h30 et de 14h à 16h30

Vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 14h à 16h00

Pour les règlements en espèces : MERCREDI DE 8h30 à 11h30 en Mairie ou sur RDV

Encaissement ODEJ

Tarification du Périscolaire		
	Matin	Soir
Quotient Familial	Prix par enfant	Prix par enfant
QF inf. 400	0,40 €	0,80 €
<u>entre</u> 401 et 600	0,60 €	1,20 €
<u>entre</u> 601 et 800	0,80 €	1,60 €
<u>entre</u> 801 et 1000	1,00 €	2,00 €
<u>entre</u> 1001 et 1200	1,20 €	2,20 €
<u>entre</u> 1201 et 1400	1,60 €	2,40 €
<u>entre</u> 1401 et 1600	1,80 €	2,60 €
<u>entre</u> 1601 et 1800	2,00 €	2,80 €
<u>entre</u> 1801 et 2000	2,20 €	3,00 €
<u>entre</u> 2001 et 2200	2,40 €	3,20 €
<u>et plus</u>	2,60 €	3,40 €

Encaissement mairie

Tarif Restauration scolaire	
Quotient Familial	Prix par enfant
QF inf. 400	3,10 €
<u>entre</u> 401 et 600	3,20 €
<u>entre</u> 601 et 800	3,30 €
<u>entre</u> 801 et 1000	3,50 €
<u>entre</u> 1001 et 1200	3,60 €
<u>entre</u> 1201 et 1400	3,70 €
<u>entre</u> 1401 et 1600	3,80 €
<u>entre</u> 1601 et 1800	4,00 €
<u>entre</u> 1801 et 2000	4,20 €
<u>entre</u> 2001 et 2200	4,50 €
<u>et plus</u>	4,70 €

Encaissement ODEJ

Tarification des activités extrascolaires ALSH			
	Mercredi ALSH		VACANCES
	1/2 Journée	Journée	Journée
Quotient Familial	Prix par enfant	Prix par enfant	Prix par enfant
QF inf. 400	2,00 €	3,10 €	3,10 €
<u>entre</u> 401 et 600	3,00 €	4,00 €	4,00 €
<u>entre</u> 601 et 800	4,00 €	6,00 €	6,00 €
<u>entre</u> 801 et 1000	5,00 €	8,00 €	8,00 €
<u>entre</u> 1001 et 1200	6,00 €	10,00 €	10,00 €
<u>entre</u> 1201 et 1400	7,00 €	12,00 €	12,00 €
<u>entre</u> 1401 et 1600	8,00 €	14,00 €	14,00 €
<u>entre</u> 1601 et 1800	9,00 €	16,00 €	16,00 €
<u>entre</u> 1801 et 2000	10,00 €	18,00 €	18,00 €
<u>entre</u> 2001 et 2200	11,00 €	20,00 €	20,00 €
<u>et plus</u>	12,00 €	22,00 €	22,00 €

Le fonctionnement

Activités et programmes



L'accueil de Loisirs propose aux enfants des activités diverses et variées (culturelles, artistiques, sportives, des sorties, de grands jeux collectifs...). Elles sont modulées en fonction de l'âge, des capacités intellectuelles et physiques de chacun, et du projet pédagogique de chaque centre.

Durant les vacances estivales, des mini-camps sont organisés pour les enfants de 6 à 12 ans. Les modalités d'organisation seront transmises en fonction du projet.

Le comportement



Afin d'établir un climat de confiance et de sécurité pour tous et de faire de l'Accueil de Loisirs un endroit sympathique et chaleureux, le comportement de votre enfant doit être respectueux :

- de ses camarades (harcèlement, aucune violence verbale ou corporelle...);
- de l'équipe pédagogique qui elle-même doit être respectueuse;
- du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Des règles de vie sont établies en concertation avec les enfants.

Tout manquement répétitif à ces règles élémentaires et essentielles à la vie en collectivité est signalé aux familles. Une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant peut être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée.

La tenue vestimentaire

Tenue adaptée aux jeux et activités sportives

Dans le sac à dos chaque jour :

- Une gourde ou une bouteille d'eau.

En fonction du temps et de la saison :

- Un vêtement de pluie (k-way),
- Un chapeau ou casquette,
- Un maillot de bain et une serviette de plage (selon l'activité),
- Une crème solaire (haute protection).



Pour les enfants de moins de 6 ans :

- Un change complet (sous-vêtement),
- Un doudou (si possible différent de celui de la maison afin d'éviter des oublis pouvant devenir problématiques),
- La sucette.



Il est toutefois impératif que votre enfant soit propre pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs. Il est fortement conseillé de marquer toutes les affaires au nom de l'enfant.

Transports & sorties



Pour les transports des enfants sur les lieux d'activités et de sorties, des bus sont réservés. Plusieurs sorties de proximité sont organisées pendant les vacances scolaires sur la commune. L'ODEL pourra faire appel à une compagnie de transport répondant à toutes les exigences en matière de réglementation et de sécurité après mise en concurrence. Certaines sorties et activités peuvent être réalisées avec un transport en minibus 9 places conduit par un personnel de l'accueil de loisirs titulaire de l'attestation de transport collectif délivrée par la préfecture.

Le personnel



Les membres de l'équipe de direction sont diplômés permettant d'exercer les fonctions de directeur et d'animation.

Chaque personnel embauché par l'association est recruté conformément aux procédures mises en œuvre par l'ODEL (constitution d'un dossier de candidature dans lequel est demandé un extrait de casier judiciaire n° 3, vérification des qualifications exigées par la réglementation, entretiens de sélection). Le travail de l'ensemble de l'équipe est régulièrement évalué par l'ODEL.



➔ Maladie :

La partie sanitaire du dossier est très importante et obligatoire, elle doit être complétée avec le plus grand soin pour la santé et la sécurité de votre enfant. Elle doit comporter tout renseignement particulier le concernant (allergies alimentaire, médicamenteuse, asthme, maladies, troubles du comportement, autres) et la conduite à tenir. Il est important de nous informer de l'évolution de la santé de votre enfant en cours d'année pour mettre à jour les informations si nécessaire.

N'hésitez pas à nous communiquer toute information qui pourrait permettre de mieux comprendre votre enfant.

• Si votre enfant présente des signes de fatigue (fièvre, maux de tête, maux de ventre ou tout autre problème de santé...) abstenez-vous de l'amener à l'accueil de loisirs ce jour-là, sauf autorisation médicale.

• Si votre enfant doit suivre un traitement pendant le séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance en cours de validité et les médicaments correspondants : boîtes de médicaments dans leurs emballages d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice, ainsi qu'au besoin, une lettre explicative signée et datée. Aucun médicament ne peut être et ne sera administré sans ordonnance.

L'accueil des enfants atteints de troubles de la santé en Accueil de Loisirs doit se faire, lorsqu'il est possible, conformément aux prescriptions réglementaires décrites par l'encart N°34 du B.O du Ministère de la Jeunesse et de l'Education du 18 septembre 2003. L'ODEL se tient à disposition des intéressés pour les accompagner dans la mise en œuvre de celles-ci, lorsque cet accueil est possible. Cet accueil nécessite de se situer dans la continuité du Projet d'Accueil Individualisé mis en place pour l'accueil de l'enfant à l'école, par extension de ce dernier.

➔ Hygiène :

Les enfants accueillis au centre doivent être en bon état de santé, de propreté et avoir satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations.

➔ Accident :

En cas d'accident, toutes les mesures sont prises rapidement (soins, hospitalisation), conformément aux décisions des services de secours. La famille et la commune sont prévenues simultanément.



Les repas

Les repas et les goûters sont pris en charge par la commune les mercredis et vacances scolaires. Les goûters sont fournis sur les temps périscolaires.

Les menus sont annoncés sur le panneau d'affichage prévu à cet effet. Il est aussi possible de les demander.

Si un enfant souffre d'allergie alimentaire, nous demandons à la famille de le signaler impérativement dès l'inscription. Un panier repas est demandé à la famille.

Les pique-niques et compléments de goûter ramenés par les enfants (en dehors des PAI) ne sont pas autorisés, sauf cas exceptionnel et la direction informée.

La communication - Les relations familles

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter le responsable de la structure. L'Accueil de Loisirs s'appuie sur le projet éducatif de l'ODEL. Ce dernier définit les intentions éducatives qui guident notre action et fondent notre engagement. Conformément à la réglementation, ce projet est disponible sur simple demande et consultable sur internet, sur le site www.odelvar.fr.

Le projet pédagogique du centre est à la disposition des familles au point accueil. Le programme hebdomadaire des activités est communiqué aux familles par voie d'affichage, transmis sur un support papier et/ou informatique,

Pendant toute la durée du fonctionnement, les familles ont la possibilité de rencontrer le directeur du centre.

Le service Accueil de loisirs :

Ce Service de proximité, présent aux côtés des communes et des familles, est composé de coordinateurs, interlocuteurs privilégiés des équipes, des familles et de la commune. Ces personnels ont pour objectif de créer du lien sur le territoire et d'assurer la parfaite conformité du service, du maintien des actions éducatives de qualité.

Le service Accueils de Loisirs, des personnels à votre écoute en cas de questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la structure : service.adl@odelvar.com
Pour joindre l'accueil de loisirs des Adrets : 07.49.38.89.87

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de(s)
l'enfant(s)..... déclare avoir pris connaissance du Règlement
Intérieur de l'Accueil de Loisirs et accepte le droit à l'image de mon enfant.

A....., le.....

Signature :